



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA FORMATION DU 23 FEVRIER 2016

### 1/Informations du président et du vice-président

#### ISITE

Le dossier a été validé, l'UL a été bien notée (A sur tous les items), en attente de la notification des crédits. Le travail de mise en route du programme est en cours avec l'ensemble des partenaires. Le dossier sera présenté au Sénat pour la proposition sur l'avancée du dossier.

#### Articulation formation/recherche

Les différentes instances concernées travaillent sur les textes normatifs.

- L'Ecole doctorale met en œuvre la politique du (des) établissements, elle peut être rattachée à plusieurs unités de recherches.
- La durée de la thèse est de 3 ans, le temps plein est considéré par rapport au travail et non à la rémunération, possibilité de dérogation pour la durée.
- Le contrat doctoral ne comporte plus la notion de monitorat, possibilité de cours dans la limite de 1/6 du temps de travail, au maximum 64 h ETD. Des missions d'expertise sont également possibles.

La rémunération doit être fixée en début d'année pour la part au-delà du contrat doctoral.

La mise en œuvre est prévue en septembre 2016 et au renouvellement des écoles doctorales.

#### Sélection en master

Pour le ministère, pas de sélection sauf s'il y a un décret. Depuis le passage au LMD, tous les masters sont sélectifs entre le M1 et M2. Il est demandé de faire remonter au ministère la liste des masters sélectifs. A l'UL tous seront considérés comme tels.

Une sécurisation est prévue pour cette année, un décret devrait prévoir une sélection M1-M2, mais pas à l'entrée en M1. La réforme ne s'appliquera pas pour la rentrée.

#### Rencontre inter universités

Une réunion a eu lieu avec les autres universités de la Grande Région, Une participation des universités avec des organismes régionaux (CREFOC) est prévue, ainsi qu'une réunion avec le représentant de la région.

Le groupe de travail est mis en place.

#### Accréditation

Une visite de l'HCERES a eu lieu pour présenter l'accréditation, un débat a eu lieu sur la politique de site et la spécificité de la Lorraine.

Par rapport à d'autres établissements, pas de retard sur la phase d'autoévaluation.

#### DPC

Dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC), l'agrément a été renouvelé.

## 2/Approbation du compte rendu du Conseil de la Formation du 19 janvier 2016

***Vote à l'unanimité moins 1 abstention***

## 3/Prise en compte de l'investissement des enseignants et des enseignants-chercheurs en matière de pédagogie

Le dossier a été complété pour prendre en compte la partie enseignement dans la valorisation de carrière pour les enseignants-chercheurs, il n'en est pas de même pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Intégration des modalités non présentielles : la valorisation se fait dans le cadre de la composante sous la responsabilité du représentant de celle-ci.

Projet de transformation des pratiques pédagogiques : un appel d'offres est lancé. L'accompagnement passe par le référentiel des Enseignants-chercheurs.

Appel d'offre également sur la partie infrastructures. Accompagnement par l'établissement et la région pour le financement des modifications.

Il est prévu une évaluation des transformations, une diffusion des résultats sera faite, la forme reste à déterminer.

L'évaluation du dispositif mis en place fait partie de la réflexion de l'autoévaluation.

***Vote à l'unanimité***

## 4/Cadrage opérationnel et technique de l'offre de formation

Il s'agit d'un complément au document voté en début d'année, après vote du conseil de la formation, il sera présenté lors de la réunion du 4 mars prochain.

Plusieurs questions sont posées

Possibilité d'accoler deux mentions pour un master, pour le ministère, une dérogation est nécessaire. Ce cas est en cours d'étude par l'université.

Cas de 2 licences ayant le même parcours type dans 2 IUT différents : pas de problème particulier.

***Vote à l'unanimité moins 1 abstention***

## 5/Formations

### 5.1 Bilan de l'accompagnement de la réussite étudiante

Il est présenté par le SOIP. Des actions sont menées en direction des lycéens, des enseignants et chefs d'établissements, participation aux différents salons et forums dans les lycées.

Une aide individuelle est aussi apportée aux étudiants "comment rebondir en L1", en accompagnement du PPP, des formations des équipes enseignantes par ateliers sont proposées.

***Pas de vote sur ce point***

### 5.1 Règlement des études et des examens de la Prépa des INP rentrée 2016

Les modifications demandées lors d'un précédent conseil ont été faites.

***Vote à l'unanimité***

### 5.3 Politique tarifaire Formation Tout au Long de la Vie 2016/2017

Pas de modifications importantes par rapport à 2016/2017, possibilité de proposer, sous certaines conditions, d'un tarif réduit pour les apprenants finançant eux même leur formation.

***Vote à l'unanimité***

### 5.4 Modèle de convention pour les formations courtes

Concerne les formations courtes non diplômantes, en présentiel.

***Vote à l'unanimité***

### 5.5 Demande d'aménagements de la licence mathématiques pour les étudiants apprentis professeurs

Le ministère a supprimé le dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) qui était destiné à inciter les étudiants à devenir enseignants et l'a remplacé par un autre dispositif dans lequel les étudiants doivent être présents 2 demi-journées par semaine dans un établissement scolaire.

Le vote est demandé sous réserve que les problèmes avec le rectorat soient résolus, notamment sur le plan financier.

***Vote à l'unanimité***

## **6/Conventions**

**6.1 Accord International de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSGSI et l'Université Catholique du Nord d'Antofagasta (Chili) (L-INP)**

***Vote à l'unanimité***

**6.2 Convention spécifique d'échange pédagogique entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'Ecole des Mines et l'université de technologie et de sciences appliquées libano-française (L-INP)**

***Vote à l'unanimité***

**6.3 Accord de coopération relatif au programme de double diplôme entre l'Universitat Politècnica de Catalunya et l'Université de Lorraine (ENSGSI) (L-INP)**

***Vote à l'unanimité***

**6.4 Accord International de coopération pédagogique Convention de délocalisation du master "Mention Génie civil – spécialité Construction-Environnement-Management" entre l'Université de Lorraine (UFR MIM) et l'Ecole Centrale supérieure polytechnique privée de Tunis (UFR Sciences et Technologies)**

***Vote à l'unanimité***

**6.5 Convention de diplôme conjoint "Master en migrations internationales" (SHS)**

***Vote à l'unanimité***

Vos élues UNSA :

Janine PERREAU

Muriel SCHLATTER